

CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 Avril 2026

PROCES-VERBAL

L'appel est effectué par Madame le Maire,

(L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix avril, s'est réuni à 19h00 en salle du conseil de la mairie de Parmilieu en séance publique, sous la présidence de Madame le maire.)

PRESENTS : Virginie BERTOUX, Sébastien PONCET, Amandine DEPIERRE DEVOGE, Romain MALLAND, Audrey BALME, Yannick OLLIVIER, Florence CAYRON, Christian FALCOZ, Julie SOUILLET, Fabrice GARÇON (arrivé à 19h06), Fabien PASQUARIELLO, Éric TERUEL, Yolande BELLEVILLE.

POUVOIRS : Emeline LAZZARO (pouvoir à Virginie Bertoux)
Audrey MONNERY (pouvoir Amandine Depierre Devoge)

ABSENTS : aucun

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte à 19h06.

I-Désignation du secrétaire de séance

Madame le maire demande à l'assemblée un secrétaire de séance ; madame Amandine DEPIERRE DEVOGE se propose.

II-Approbation et signature du procès-verbal du vendredi 27 mars 2026

Madame Yolande BELLEVILLE demande à se retirer de la commission Fêtes et cérémonies et souhaiterait être « référent défense-/gendarmerie » ; madame le maire lui répond qu'il n'y a aucun suppléant dans cette commission.

Monsieur TERUEL indique que dans la citation de l'article L432-12, la formulation « en adéquation » n'est pas correcte ; il s'agit d'une erreur sur la date.

De plus, celui-ci s'étonne que Mr MALLAND n'ait pas d'autre délégation que celle d'état civil. Madame le maire lui répond qu'il en aura une de travaux-voirie prochainement.

Le PV est approuvé à 13 voix pour et 2 abstentions (Mr TERUEL et Mme BELLEVILLE s'abstenant).

Madame le maire énonce les délibérations à l'ordre du jour :

- Subventions aux établissements scolaires
- Subventions aux Associations (France Victimes 38 et DDEN)
- Désignation des délégués représentant la commune au Syndicat du gymnase (2 titulaires et 2 suppléants)

- Réouverture Bibliothèque municipale (reportée, lors du Conseil municipal du 27/03/2026)
- CCID (désignation des commissaires de la commission communale des impôts directs)
- CCLE (commission de contrôle des listes électorales)
- CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Autre sujet abordé : Régie Spectacles (arrêtés de nomination d'un titulaire et d'un suppléant)

**Questions diverses*

III -Délibérations

**Subventions aux établissements scolaires
(n°2026-04-16)**

Madame le maire expose à l'assemblée que plusieurs établissements scolaires ont sollicité la commune afin d'obtenir des subventions exceptionnelles.

Madame le maire, Virginie BERTOUX, présente au Conseil Municipal **le projet d'attribution** de subventions aux établissements scolaires en fonction des demandes reçues pour l'année **2026** et soumet au vote **celui-ci** :

Etablissements scolaires	Montant subvention 2026	pour rappel *subvention allouée en 2025	Nombre d'élèves 2026
MFR Balan	100 €	0	1
MFR MOZAS CFA	100 €	100€x1élève	1
CMA Formation Bourgoin Jallieu (anciennement EFMA)	100 €x2(soit 200 €)	100 € x2 élèves	2
CFA Péronnas MFR la Vernée	100 €	100 € x1 élève	1

Après avoir délibéré, le conseil Municipal vote à 13 Voix pour et 2 abstentions.

(Mr PONCET et Mme BERTOUX s'abstenant en raison de leurs enfants parmi les élèves).

**Subventions aux Associations (France Victimes 38 et DDEN)
(n°2026-04-17)**

Dans ce cadre de politique municipale de soutien à la vie associative madame le maire, Virginie BERTOUX présente au Conseil Municipal **le projet d'attribution** de subventions aux associations en fonction des demandes reçues pour l'année 2026 et soumet au vote **celui-ci** :

Associations	pour rappel *subvention allouée en 2025	Montant proposé en 2026
DDEN (délégués départementaux education nationale)	40 euros	40 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la subvention allouée aux DDEN, d'un montant de 40 euros (identique à l'année précédente).

Mme BELLEVILLE demande de repousser le vote de la subvention réclamée par « France victimes 38 » et veut consulter les documents avant que le Conseil Municipal ne se prononce.
Mme le maire prend note.

Désignation des délégués représentant la commune au Syndicat du gymnase (n°2026-04-18)

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune au sein du comité du syndicat intercommunal de Montalieu-Vercieu.

Vu les articles L. 5211-7, L. 5212-6 et L. 5212- du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal, lesquels seraient volontaires pour siéger au sein de ce syndicat en tant que:

Délégués titulaires :

M. Christian FALCOZ
M. Yannick OLLIVIER

Délégués suppléants :

M. Romain MALLAND
M^{me} Florence CAYRON

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

PROCLAME élus comme délégués de la commune de Parmilieu au sein du comité du syndicat du gymnase de Montalieu-Vercieu , à l'unanimité :

- M. Christian FALCOZ et M. Yannick OLLIVIER, **délégués titulaires.**
- M. Romain MALLAND et M^{me} M^{me}Florence CAYRON **délégués suppléants.**

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Réouverture bibliothèque municipale (n° 2026-03-14)
--

Madame le maire explique que la bibliothèque avait été fermée pour des problèmes électriques. Celle-ci explique qu'il s'agit d'un établissement recevant du public, conformément au règlement de sécurité des E.R.P. de 5ème catégorie.

Or, depuis le décret n° 2025-1100 du 19 novembre 2025, les ERP de 5° catégorie sans locaux à sommeil sont exemptés de la demande d'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie. De plus, vu le code de la construction et de l'habitation, notamment l'article R.143-38, la bibliothèque, classée ERP 5ème catégorie, ayant fait l'objet de travaux de remise en conformité de l'installation électrique, et que ces derniers n'ont entraîné aucune modification des installations existantes ni des conditions d'évacuation du public, il n'y a pas d'obligation de faire intervenir la commission de sécurité.

Nous n'avons, en mairie, aucun document d'organisme extérieur qui stipule la dangerosité et par conséquent la fermeture d'urgence de la bibliothèque.

Mr l'adjoint MALLAND intervient et apporte des éléments concernant la situation, et Mme la

conseillère BELLEVILLE demande que Mme le maire soit engagée au niveau des responsabilités et ce, concernant tous les bâtiments communaux. Madame le maire précise qu'elle l'est déjà de par ses fonctions.

Mme le Maire apporte des précisions concernant la mise en place d'une convention avec une association souhaitant reprendre la gestion des lieux, mais qui pour l'heure, doit d'abord être dissoute auprès de la Sous-Préfecture (clôture des comptes). L'ancienne présidente de l'association concernée sera mise en relation avec Mme BELLEVILLE.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la réouverture de la bibliothèque à l'unanimité.

Désignation des commissaires de la commission communale des impôts directs (n° 2026-04-19)

Madame le maire informe le CM, que suite aux dernières élections municipales, et conformément à l'article 1650 du code général des impôts, il s'avère nécessaire de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables (tirés au sort), en nombre double proposée sur délibération du CM, soit 24 pour notre commune (inférieure à 2000 habitants) et sera **annexée** à la présente délibération.

La désignation des commissaires sera ensuite effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune ; il désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Madame le maire fait partie de cette commission et en est la représentante.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

CCLE (commission de contrôle des listes électorales) (n° 2026-04-20)

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal sauf aux adjoints titulaires d'une délégation, dans l'ordre du tableau, lesquels seraient volontaires pour siéger au sein de cette commission de contrôle.

*****Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne pouvant siéger au sein de la commission.***

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

– Désignation titulaire

Mr Romain Malland

– Désignation suppléant

Fabrice Garçon

Mme le maire précise que Mme Françoise FENOGLIO PAYERNE (déléguee de l'administration), souhaite poursuivre son investissement ; ainsi, sa candidature sera présentée à la Sous-Préfecture.

Josiane BARBIET (Déléguee titulaire Tribunal judiciaire) et Déborah OLLIVIER (Déléguee

suppléante Tribunal judiciaire) souhaitent également poursuivre leur investissement ; de ce fait, leur candidature sera présentée au Tribunal Judiciaire.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) (n° 2026-04-21)

Madame le Maire rappelle le rôle de cette commission, qui évalue les flux financiers et les charges entre les communes et la communauté de communes (CCBD). Elle intervient notamment lors de transferts de compétences.

Il est proposé que chaque commune dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de cette commission.

Madame le maire demande à l'assemblée des volontaires ; mesdames les conseillères Audrey BALME et Julie SOUILLET proposent leur candidature.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la nomination des délégués suivants :

Titulaire	Audrey Balme
Suppléant	Julie Souillet

La délibération est approuvée à l'unanimité.

*Mme le maire indique qu'il convient de nommer un **nouveau régisseur titulaire** ainsi qu'un **nouveau régisseur suppléant** dans le cadre de la régie Fêtes et spectacles ; deux personnes proposent leur candidature :

-Régisseur titulaire : Mr Fabien PASQUARIELLO

-Régisseur suppléant : Florence CAYRON

IV-Points d'actualités

*Mme BELLEVILLE demande que l'on communique aux élus les choix de formations, proposés notamment par l'AMI (association des maires de l'Isère). Mme le maire répond qu'on l'en informera dès que possible.

*Mme le maire informe l'assemblée qu'il faudra des volontaires pour l'évènement concert, « Engrangeons la musique », du 25 avril 2026 (17h).

*On informe l'auditoire de la hausse prochaine (*septembre 2026*) des repas de cantine, de 10 centimes (actuellement de 4.90 euros) par la société GUILLAUD. Il conviendrait d'en débattre lors d'une prochaine réunion pour évaluer la participation de la commune (personnes dans le besoin, RPI...etc).

*Mr l'adjoint MALLAND explique que la porte de l'église serait changée à moindre coût dans des délais rapides (moins d'une semaine). De plus, les cheneaux pourraient être réparés en même temps (Infiltration d'eau dans la toiture).

V- Questions du public

-Un habitant demande si lors d'un déplacement pour une réunion, par exemple, un conseiller touche une indemnité ? On lui indique qu'il n'en n'est rien.

-Une habitante demande où sont les sculptures qui devaient prendre place sur la porte de l'église ? On lui précise qu'elles sont prêtes (à vérifier auprès de la personne qui était en charge de la commande).

-Question est posée sur la possibilité de visiter le musée Maurice Lassonnerie.

Cela sera possible lorsque le PV de réception sera signé. Ensuite il s'agira de demander le code d'accès au secrétariat.

-Un habitant demande si le fait d'éteindre les lampadaires la nuit permet des économies d'énergie ? On lui répond que nous ne disposons d'aucune donnée ni TE38.

-Un habitant demande où en sont les travaux de la **Maison des Parmiliolands** ?

On lui indique, qu'en raison du contexte mondial actuel, la hausse des prix des matériaux, impacte les montants des travaux et remet en question les demandes de subventions effectuées en amont. Après une entrevue avec les architectes en charge des travaux, il faudrait modifier l'aménagement des lieux ; des nouveaux plans seront établis d'ici 15 jours. A ce jour, seule la subvention de la CCBD a été attribuée. Les autres subventions sont en attente (Région, Département, DETR...).

Une réunion avec une personne de la CCBD, en charge des demandes de subventions, a eu lieu ce jour (17/04) et s'est révélée fructueuse ; son aide devrait être utile.

Des solutions telles que l'installation d'un chauffage centralisé/ collectif pourrait limiter les coûts également.

Le TE38 et l'ANCT pourraient être sollicités pour des demandes de subvention également.

-Mr OLLIVIER informe l'assemblée que la commission urbanisme s'est réunie *et a nommé un* responsable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h16.

EMARGEMENT

Virginie BERTOUX Maire	
A. Maudine Deperre Deuge Secrétaire de séance	

Affichage en mairie et sur le site internet de la commune le 29.05.2026, après approbation du Conseil Municipal du 22.05.2026.